



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passagers à destination de Paris

Saint-Pierre, le 08 décembre 2020

La préfecture souhaite rappeler que les passagers en provenance de l'archipel ayant transité par Montréal ne sont réglementairement pas soumis à un test PCR à leur arrivée à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

Afin de remédier aux difficultés récemment rencontrées, le préfet de l'archipel, Thierry DEVIMEUX, et la préfète déléguée auprès du préfet de police pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly, Sophie WOLFERMANN, ont établi une attestation spécifique à l'attention des voyageurs. Cette attestation leur sera remise par Air Saint-Pierre au moment de l'embarquement à Saint-Pierre.

Il est recommandé aux passagers de présenter cette attestation accompagnée des cartes d'embarquement aux agents de filtrage à leur arrivée à Paris.

Par ailleurs, il est précisé que les passagers doivent se signaler dès les premiers filtrages et emprunter la file « sans dépistage ».

Tél : 05 08 41 10 40
Mél : cabinet@spm975.gouv.fr
Contact presse

Place du Lieutenant-colonel Pigeaud
97500 Saint-Pierre et Miquelon